

Autrement dit, le nouveau pont se compose d'une arche principale et d'une travée secondaire qui le relie à l'île Sea.

L'hon. M. Winters: C'est le pont dont j'ai parlé hier soir.

M. Green: En d'autres termes, si seul le pont principal est un pont de péage...

Il faut distinguer le pont principal du pont qui enjambe le chenal Moray.

...cela n'empêcherait pas de mettre le montant de \$400,000 à la disposition du gouvernement provincial. Est-ce exact?

L'hon. M. Winters: C'est exact, oui.

Le lendemain, le premier ministre de la Colombie-Britannique, aurait déclaré que le gouvernement provincial était disposé à accepter la part de \$400,000 offerte par Ottawa pour l'aménagement d'un nouveau pont routier sur le chenal Morey entre l'île Lulu et l'île Sea. Il ne semble y avoir aucun crédit à cette fin dans le budget des dépenses; je me demande si cet accord est encore valide. Autrement dit, le gouvernement fédéral est-il encore disposé à verser \$400,000. Dans le cas de l'affirmative, pourquoi n'a-t-on pas inclus de poste à cette fin dans les crédits? La construction du pont est assez avancée et je ne sais pas si on a donné au gouvernement provincial l'assurance que cette somme de \$400,000 sera versée. Je saurais gré au ministre de nous donner des éclaircissements là-dessus.

L'hon. M. Winters: La situation est la suivante: quand nous avons préparé les crédits, j'ai communiqué avec le ministre des Travaux publics de la Colombie-Britannique afin de lui signaler que cette somme de \$400,000 était encore disponible aux conditions que nous avions discutées, mais que s'il n'avait pas l'intention de profiter de l'entente au cours de la prochaine année financière, je n'insérerais pas le poste dans les crédits. Il a reconnu qu'il ne serait pas nécessaire d'inscrire cette somme dans les crédits cette année.

M. Green: Y a-t-il entre les deux gouvernements, une entente précise selon laquelle c'est le gouvernement fédéral qui versera les \$400,000?

L'hon. M. Winters: Il n'existe aucune entente précise à ce sujet. La seule entente c'est que nous nous sommes engagés à verser \$400,000 dans certaines conditions, mais la province ne s'est jamais prévalu de cette offre.

M. Green: Quelles sont exactement les conditions dans lesquelles le gouvernement fédéral versera les \$400,000? La question revêt une importance capitale pour les habitants de la partie méridionale de la Colombie-Britannique, car si le gouvernement fédéral ne verse pas les \$400,000, les gens devront

acquitter ce montant supplémentaire sous forme de droits de péage.

L'hon. M. Winters: Les conditions sont les mêmes que l'an dernier.

M. Green: Le ministre pourrait-il nous indiquer quelles sont exactement les conditions dans lesquelles le gouvernement fédéral versera maintenant les \$400,000?

L'hon. M. Winters: Les conditions n'ont pas changé depuis que nous avons étudié ce crédit l'an dernier. Le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est engagé à aménager le pont de la rue Oak, à l'égard duquel il a déclaré qu'il exigerait un droit de péage. Il s'est ensuite engagé à construire un autre pont,—je l'appellerai un pont secondaire,—de l'île Lulu à l'île Sea. Ce pont coûterait quelque chose comme un million de dollars. Ce serait un pont à bas niveau et, sauf erreur, le gouvernement de la Colombie-Britannique n'avait pas l'intention d'exiger de péage à l'égard de ce pont. J'ai dit au ministre des Travaux publics de la Colombie-Britannique que, dans ce cas, s'il voulait construire le pont, exempt de péage, et solliciter notre participation jusqu'à concurrence de \$400,000, la somme serait mise à sa disposition. C'est ce que j'ai signalé l'an dernier au comité et rien n'y est changé.

M. Green: Si le gouvernement provincial est disposé à construire le pont et à n'exiger aucun péage des usagers du pont jeté sur le canal Moray, le gouvernement fédéral lui versera \$400,000?

L'hon. M. Winters: C'est exact, monsieur le président.

M. Robichaud: Je pense que c'est le bon moment de poser une question au ministre. A deux ou trois reprises j'ai signalé à la Chambre la situation déplorable des habitants de l'île Shippigan au point de vue des communications avec la terre ferme. Le ministre peut-il nous dire si son ministère a reçu de la part du premier ministre du Nouveau-Brunswick ou du ministre des Travaux publics de cette province une demande officielle de participation financière à la construction d'un pont destiné à relier l'île Shippigan à la terre ferme?

L'hon. M. Winters: Autant que je sache, il n'y a pas eu de demande de la part du premier ministre du Nouveau-Brunswick ou du ministre des Travaux publics du Nouveau-Brunswick.

M. Montgomery: Si le ministère était saisi d'une telle demande, l'accueillerait-il favorablement?

L'hon. M. Winters: L'honorable député sait bien quelle attitude il nous faut prendre à l'égard de questions hypothétiques.